CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2013

3/3 – MARCHES DE TRAVAUX – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU POLE CULTUREL SALVADOR ALLENDE

Les études urbaines menées dans le cadre de l'élaboration du Programme de Rénovation Urbaine ont démontré la nécessité de doter Mons en Barœul d'un cœur de ville offrant aux Monsois des services et activités utiles, dans un périmètre resserré autour du carrefour Schuman/Sangnier/Coty. Le devenir de la salle de spectacle Salvador Allende est alors devenu un enjeu majeur. L'étude de programmation réalisée par la suite a démontré la pertinence d'une opération de démolition/reconstruction qui permettra :

- d'offrir des fonctionnalités et des conditions d'accueil du public et des utilisateurs sensiblement améliorées et conformes aux normes de sécurité, de confort et d'accessibilité actuelles,
- de réaliser un équipement correspondant beaucoup mieux que l'actuel aux orientations du Programme de Rénovation Urbaine en terme d'impact architectural, économique, écologique et urbain.

Par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012, le concours de maîtrise d'œuvre de reconstruction de la salle de spectacle Salvador Allende a été attribué à l'équipe composée de l'agence Dominique COULON (architecte mandataire), de l'agence Damien SURROCA (architecte associé), du bureau d'études BATISERF Ingenierie, du bureau d'études techniques Gilbert JOST, de l'économiste E3 Economie, de l'acousticien E.S.P., du scénographe CHANGEMENT A VUE et du cabinet IMPACT QE ENVIRONNEMENTALE.

Une procédure adaptée a été lancée pour la déconstruction et le désamiantage de l'ancien équipement. Il convient désormais de lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen pour la réalisation des travaux de reconstruction du pôle culturel Salvador Allende. Le planning proposé pour cette opération prévoit un démarrage des travaux fin 2013.

Le nouvel équipement comprendra une salle de spectacles modulable pouvant accueillir 500 spectateurs, dans une configuration assise, à 750 spectateurs dans une configuration mixte (assis – debout), équipée de matériel scénique moderne et de loges.

Il sera aussi doté d'un espace de répétition musicale composé de studios de répétition et d'enregistrement, à disposition de grandes formations comme de petits groupes. Cet espace sera installé au premier étage de l'équipement.

Les différents équipements culturels partageront des locaux de convivialité ainsi que des locaux administratifs. L'accueil se fera par un hall spacieux, contrôlé par un bureau d'accueil, disposant d'un bar et d'un vestiaire.

Le montant des travaux est évalué à 5 600 000 € HT. Afin de tenir compte des éventuelles sujétions susceptibles d'augmenter les coûts, le budget de l'opération est majoré à hauteur de 300 000 € HT.

Ce marché est décomposé en plusieurs lots :

Lot n° 1 : Terrassements – Voiries,
Lot n° 2 : Fondations spéciales – Gros œuvre – Structure métallique,
Lot n° 3 : Etanchéité,
Lot n° 4 : Menuiserie extérieure aluminium – Vitrerie,
Lot n° 5 : Serrurerie,
Lot n° 6 : Menuiserie intérieure bois – Mobiliers,
Lot n° 7 : Plâtrerie – Doublage – Faux plafonds,
Lot n° 8 : Revêtement de sol collé,
Lot n° 9 : Carrelage – Faïences,
Lot n° 10 : Plancher bois,
Lot n° 11 : Peinture – Nettoyage de finition,
Lot n° 12 : Ascenseur,
Lot n° 13 : Electricité – Courants faibles et forts,
Lot n° 14 : Chauffage – Ventilation,
Lot n° 15 : Sanitaire – Assainissement,
Lot n° 16 : Serrurerie et machinerie scéniques,
Lot n° 17 : Equipements rideaux et tentures scéniques,
Lot n° 18 : Tribunes télescopiques et fauteuils,
Lot n° 19 : Réseaux et équipements scéniques.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus conformément aux dispositions du code des marchés publics,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2013 à l'article fonctionnel 90314, compte nature 2313, opération 3140.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.